



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U17M RÉGIONAUX – Saison 2023-2024

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U17M Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les candidatures sur dossier se font directement auprès de la Ligue Régionale.

- Les 36 meilleurs dossiers seront choisis pour effectuer les brassages Ligue
- Les 24 autres places seront mis à disposition des Comités pour effectuer des brassages au niveau départemental.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 44.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball.

Article 3 - Système de l'épreuve

CHAMPIONNAT U17M. SAISON 2023 - 2024

	Secteur OUEST				Secteur CENTRE			Secteur EST			
MATCHS BRASSAGES Brassage en LIGUE Brassage COMITES du 23 septembre au 15 Octobre	36 DOSSIERS RETENUS en LIGUE 5 OUEST / 15 CENTRE / 10 EST + 6 SUR AURA										
	CD 03	CD15	CD63	CD43	CD01	CD42/CD43	CD69	CD26/07	CD38	CD73	CD74
	1	0	3		2	4	6	3	3	1	1
	TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES POUR LA PHASE EN LIGUE REGIONALE 60 (36 LIGUE + 24 COMITES)										

1ère Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)

PHASE REGIONALE

1ère PHASE

12 POULE DE 4 EQUIPES
 matchs aller / retour
 soit 6 matchs par
 équipes
 du 11 novembre au 17
 décembre

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J	Poule K	Poule L	Poule M	Poule N	Poule O
R1	R1	R1	R1	R2	R2	R2	R2	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
								Le meilleur 2ème au RANKING en R2 / Les autres en R3						

2ième Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)

PHASE REGIONALE

2ème PHASE

10 POULE DE 6 EQUIPES
 matchs aller / retour
 soit 10 matchs par
 équipes
 du 13 janvier au 5 Mai
 2024

Poule A	Poule B		Poule C	Poule D	Poule E	Poule F		Poule G	Poule H	Poule I	Poule J
R1	R1		R2	R2	R2	R2		R3	R3	R3	R3

PHASE FINALE

1/2 Finale le 18 - 19
 MAI
FINALE le 25 -26 MAI

R1	1/2 Finales + FINALE	1er et 2ème de chaque poule
R2	1/2 Finales + FINALE	1er de chaque poule
R3	1/2 Finales + FINALE	1er de chaque poule

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	U17M
Nombre de joueurs.ses minimum autorisés.ées	5
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3
Licences 1C, 2C, OCT,1CAST,2CAST,1CASTCTC,2CASTCTC)	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences 0C max	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 4) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 16 matchs donc participation minimum de 8 rencontres pour pouvoir prendre part au phases finales.

Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U17M Régionale est réservé aux jeunes nés en 2007 et 2008.

Les possibilités de sur classement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	U17M
Durée d'un quart-temps	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	10 minutes
Durée de la prolongation	5 minutes
Échauffement minimum	20 minutes

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif.

Les horaires autorisés sont :

- **UNIQUEMENT** le dimanche : 10h00 à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	U17M
Taille du ballon	7
Ligne à 3 points	6,75m (Ligne pleine)

Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2023-2024

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.